



Avolsheim info

Bulletin d'information de la commune n°100 – Mai 2023

Sommaire

Le mot du Maire	p. 1
Concert au Dompeter	p. 1
Marathon du vignoble	p. 1
Bars éphémères	p. 1
Potager communal	p. 2
Infrastructures pour cyclistes	p. 2
Arrêt du distribpains	p. 2
Stationnement	p. 2
Circulation interdite : rappel	p. 2
Bien vivre ensemble	p. 2
Que se passe-t-il à l'école ?	p. 3
Musique à la bibliothèque	p. 3
Fête du Club de gym	p. 3
Concours de pêche	p. 3
Journée citoyenne	p. 4
État civil	p. 4
Infos paroissiales	p. 4
Disparition d'un artiste	p. 4
Collecte de sang	p. 4
Entretien des arbres	p. 4

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers habitants.

Vous tenez dans vos mains le 100^{ème} numéro du « Avolsheim Info » à qui je souhaite un bon anniversaire puisqu'il fête ses 15 ans ! Je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des élus et des acteurs locaux (enseignants, associations, curés, bénévoles, ...) qui se mobilisent régulièrement pour vous informer des événements et manifestations qui animent notre village.



Le compte financier unique 2022 de la commune (qui remplace désormais le compte administratif) a été validé le 29 mars par le Conseil Municipal qui a également voté le budget primitif 2023. Le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel pour cette année sont consultables sur le site de la mairie (www.avolsheim.fr). Lors de la séance, l'équipe municipale a également décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux et a voté les subventions accordées aux associations.

Depuis juillet 2022, nous expérimentons la coupure de l'éclairage public en pleine nuit. Merci à celles et ceux qui ont participé à la consultation proposée et qui ont donné leur avis concernant cette extinction. Vous êtes très majoritairement favorables à cette mesure qui fera donc l'objet d'un arrêté municipal pour son adoption.

Pour finir, j'ai appris avec désarroi qu'Alexandra, la maîtresse de maternelle et Sophie, notre Atsem, ont eu récemment la très mauvaise surprise de découvrir la disparition des tulipes et muscaris qui avaient été plantés avec les élèves au jardin de l'école ! Le jardin est un outil pédagogique utilisé avec les élèves et il est affligeant de constater que certains n'arrivent même pas à respecter le travail des enfants et de l'enseignant... Nous avons tous envie de vivre dans un village agréable et accueillant, aussi, chacun doit respecter sa tranquillité, sa propreté, ainsi que les plantations et les décorations mises en place pour l'embellir. Défendons et prenons soin de notre cadre de vie !

Je vous souhaite à toutes et à tous un beau printemps !

Votre maire, Pascal GÉHIN

MARATHON DU VIGNOBLE D'ALSACE

La 17^{ème} édition du Marathon du Vignoble d'Alsace passera par notre village le dimanche 25 juin. Venez nombreux pour soutenir les coureurs qui auront parcouru, suivant l'épreuve choisie, entre 20 et 40 km. Vous apprécierez leur déguisement et vos encouragements leur donneront le sourire et l'énergie nécessaire pour terminer l'épreuve.

Les organisateurs recherchent encore quelques volontaires pour assurer le ravitaillement des coureurs dans le parc Audéoud et leur sécurité lors du passage dans notre village. Renseignements et inscriptions auprès de Christian : christian.wagner@avolsheim.fr ou 06.82.65.52.59



sun gospel singers

EN CONCERT À

AVOLSHEIM

ÉGLISE DOMPETER

Dimanche 11 juin à 17h

Entrée libre Plateau

Concert au profit de nos actions solidaires



BARS ÉPHEMÈRES... SAISON 2

Suite au succès populaire de la première édition, l'ACLAMA a décidé de renouveler l'opération cette année. À compter du vendredi 14 juillet et pendant 5 semaines, ce rendez-vous devenu incontournable, rythmera les vendredis soir au parc Audéoud. Diverses associations du village se relayeront pour agrémenter ce moment convivial en vous permettant de vous restaurer, avec des formules renouvelées chaque vendredi.

POTAGER COMMUNAL

Des bacs en bois surélevés ont récemment été installés dans les espaces verts des Jardins de la Gare. Ils ont vocation à devenir des potagers partagés. Les riverains sont libres d'y planter ce qu'ils souhaitent, de les entretenir et de récolter le fruit de leur travail.



De son côté, la commune a planté des plantes aromatiques dans des bacs en pierre installés le long de la piste cyclable dans la rue de la Roselière. Là aussi, les riverains pourront se servir en persil, basilic ou coriandre pour agrémenter leurs salades estivales.

Nous comptons évidemment sur le civisme de chacun pour veiller à entretenir ces bacs et à s'y servir de manière raisonnée afin que tout le monde puisse en profiter.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR LES CYCLISTES

Nous remercions l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'installation de deux tables de pique-nique couvertes et d'une borne de réparation pour vélos dans les Jardins de la Gare. Une borne de recharge pour les vélos électriques viendra prochainement compléter ces équipements, améliorant ainsi encore plus l'accueil et le service rendu aux visiteurs.



ARRÊT DU DISTRIBPAINS

L'activité n'étant pas rentable, le boulanger de Molsheim qui proposait du pain dans le distributeur devant l'ancien lavoir (dépôt de pains) a décidé d'arrêter ce service. Même si nous la regrettons, nous comprenons bien évidemment sa décision (un artisan ne peut pas travailler à perte) et nous le remercions pour le service rendu ces dernières années.



La commune essaye de trouver un nouveau boulanger prêt à reprendre le service, mais nos recherches sont restées vaines jusqu'à présent.

LA PROBLÉMATIQUE DU STATIONNEMENT

Le stationnement reste un problème épineux à Avolsheim, notamment dans certains secteurs où les automobilistes se garent de manière anarchique, s'exposant à une amende de 135 € (certains en ont déjà fait les frais !).



Nous rappelons par ailleurs que laisser un véhicule garé au même endroit plus de 7 jours d'affilée est interdit et peut entraîner une amende et la mise en fourrière du véhicule.

Pour éviter de tels désagréments, nous faisons appel au civisme de chacun pour se stationner de manière correcte, dans les emplacements prévus à cet effet, quitte à devoir marcher quelques dizaines de mètres si nécessaire... Nous remercions par ailleurs les propriétaires de garages et de cours de bien vouloir faire l'effort d'y stationner leur véhicule, ce qui permettra de libérer des places et de réduire les problèmes de stationnement.

CIRCULATION INTERDITE : RAPPEL

Il a été constaté que des conducteurs enfreignent régulièrement l'interdiction de passage sur le chemin rural entre la rue de la Paix et le lotissement Ste Pétronille. Pourtant, la circulation des véhicules y est défendue depuis l'arrêté municipal du 13 septembre 2018 ! Des panneaux signalent cette interdiction aux 2 extrémités du chemin que seuls les ayants-droit (c'est-à-dire les propriétaires ou exploitants des parcelles attenantes au chemin) peuvent emprunter par dérogation. Les autres conducteurs n'ont donc pas à passer sur ce chemin qui n'est pas un raccourci ! La police pluri-communale et la gendarmerie ont été chargées de procéder à des contrôles et de verbaliser les contrevenants.



AVIS AUX JARDINIERS ET AUX BRICOLEURS

Nous rappelons que l'utilisation d'appareils bruyants tels que tondeuses à gazon, perceuses, motoculteurs, tronçonneuses, bétonnière, etc... n'est autorisée à Avolsheim que :

- les jours ouvrables : de 7 h à 20 h
- le samedi : de 7 h à 12 h et de 14 h à 19h

Il est interdit de créer des nuisances sonores en dehors de ces plages, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Par ailleurs, vos déchets végétaux peuvent être jetés à la déchetterie de Molsheim (ouverte les mardis, jeudis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h) ou être compostés au fond du jardin (brûlages interdits).

Nous comptons sur le civisme et le bon sens de chacun pour respecter ces règles simples et la tranquillité du voisinage.

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !



Que se passe-t-il à l'école ?

LE VAISSEAU

Le 24 mars, les maternelles et les CP se sont rendus au Vaisseau à Strasbourg. Ce fut l'occasion pour les élèves de découvrir, tester, observer, tâtonner, essayer, vivre des tas d'expériences sur la nature, la mécanique, le corps ou encore l'intelligence artificielle (cf photo). Lors d'un atelier encadré par un animateur, les CP ont fait un bon dans le passé, aux origines de l'écriture : ils ont pu s'essayer à l'écriture cunéiforme et hiéroglyphe.



LA GRANDE LESSIVE

Le 23 mars a eu lieu la 2ème édition de la Grande Lessive. Le thème était : **"Ma cabane est/et la tienne"**

Les différentes classes du RPI ont ainsi pu découvrir à cette occasion le travail artistique de leur camarade malgré une météo bien maussade.



L'HEURE DU GRAND DÉPART CHEZ LES CP

Le 27 mars, Florian est revenu nous voir. Il nous a donné rendez-vous à la passe à poissons de Wolxheim pour y rendre la liberté à nos saumons !

Après 3 mois passés à l'école, nos saumons (tacons) ont bien grandi et ont maintenant besoin d'espace pour apprendre à se nourrir seuls et ainsi pouvoir évoluer et survivre dans la nature parfois hostile. Florian nous a félicités car nous avons réussi à sauver 30 petits saumons sur les 58 œufs initialement reçus, une très bonne moyenne d'après lui, bien plus grande que dans la nature !

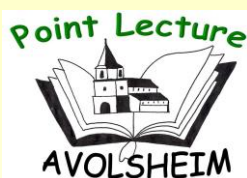
Chacun a pu relâcher 1, 2 ou 3 saumons. C'était rigolo de les voir rapidement prendre le large !

Pour terminer l'après-midi, Florian nous a remis au nom de l'association Saumon-Rhin, un diplôme de sauveteur des saumons !

Nous lui avons donné un dernier rendez-vous pour la visite de la grande passe à poissons de Gamsheim le 2 juin prochain.



Ecole primaire et maternelle du Schlotten - 1 Route de Wolxheim – AVOLSHEIM
Tél. : 03.88.38.01.33 - email : ecole-avolsheim@wanadoo.fr



LA BIBLIOTHEQUE FÊTE LA MUSIQUE ET PRÉPARE L'ÉTÉ !

Les enfants de 3 à 10 ans, venez participer à l'animation du mercredi **14 juin 2023 à 10 heures**, à la bibliothèque d'Avolsheim :



« Faites de la musique ! »

Lectures offertes, manipulation d'instruments pour sonoriser une histoire, bricolages.



Les bibliothécaires préparent des « sacs mystères » à destination de tous les publics, adultes et enfants, pour passer l'été de façon ludique et originale. Chaque sac contient une sélection de documents (albums, romans, BD, documentaires, DVD...) effectuée par vos bibliothécaires sur une thématique choisie.

C'est l'occasion de découvrir ou redécouvrir des documents du Point Lecture ou d'entrer dans de nouveaux univers culturels et de titiller sa curiosité.

Alors, laissez-vous tenter par un paquet surprise ! Prêt possible dès mi-juin...

Et dès maintenant, vous pouvez retrouver les actualités du Point Lecture sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/Biblioavolsheim>

CONCOURS DE PÊCHE :

Le dimanche 11 juin aura lieu la traditionnelle matinée de pêche de l'A.P.P. Avolsheim aux étangs. 80 places sont prévues pour les pêcheurs qui pourront s'adonner à leur passion au cours des 3 sessions prévues à partir de 9 heures. Pour l'occasion, les organisateurs procéderont à l'immersion de 200 kg de truites.

Quelques infos utiles :

Le billet de pêche est à 13 €.

Un repas est proposé à 13 € : jambon à l'os, frites et salade à volonté, tarte maison, café.

La pêche est libre l'après-midi si vous avez mangé sur place.

Les cartes pour le concours sont en vente à la chocolaterie ANTONI, ainsi que par téléphone au 06.74.46.24.92.



FÊTE DE GYM AVOLSHEIM

Gym Avolsheim sera en fête le dimanche 4 juin dès 14 h à l'école du Schlotten:

- démonstrations gymniques au sol, sur la poutre, à la barre, sur le trampoline par les enfants de 3 à 12 ans,
- jeux médiévaux,
- tartes flambées, gâteaux, boissons.

En ce dimanche de **fête des mamans**, venez découvrir la gym sportive en loisir.

Gym Avolsheim vous propose du step adulte le lundi soir à 19 h 30 et de la gym form'détente le jeudi soir à 19 h 30. Le mercredi à partir de 16 h 30, les enfants de 3 à 12 ans peuvent apprendre la gym en loisir.

Renseignements au 06.72.71.09.05.



JOURNÉE CITOYENNE : Bravo et merci à tous les participants à la journée citoyenne du 15 avril dernier.



ETAT CIVIL :

Naissance

20 mars : **Léonie SCHRAMM**

Décès

08 mars : **Claude BOULET** 84 ans

14 mars : **Alice STRASSBACH** 99 ans

15 mars : **Anne Marie SCHNEIDER** 92 ans

25 avril : **Ernest VETTER** 82 ans

04 mai : **Denis ROBIN** 61 ans

Grand anniversaire :

08 juin : **Suzanne SCHMAUCH** 90 ans

24 juin : **Céline HUMMEL** 85 ans

28 juil. : **Georges CHAUPIS** 90 ans

14 août : **Anne-Marie FARNER** 90 ans

Pacs

20 avril : **Darina ESCHENBRENNER et Tom MARTIN**

DISPARITION D'UN ARTISTE

C'est avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès de Monsieur Raymond KELLER à l'âge de 90 ans.

Ce sculpteur sur pierre et sur bois n'habitait pas Avolsheim, mais il y a passé son enfance et gardait pour notre village un attachement particulier. Il nous a d'ailleurs offert en 2017 une superbe fresque sculptée évoquant des scènes de vie à Avolsheim au fil des siècles (photo ci-dessous). Nous adressons nos plus sincères condoléances à son épouse Marie-Madeleine ainsi qu'à ses proches.



Raymond KELLER lors des vœux du maire en janvier 2017

COLLECTE DE SANG

Chaque année, on constate une baisse sensible des dons de sang en été. Or, les besoins ne baissent pas en juillet et en août, bien au contraire !

Aussi, si vous le pouvez, faites un geste pour la vie et **participez à la prochaine collecte de sang qui aura lieu le mardi 4 juillet de 17 h à 20 h** dans le hall des sports de Soultz-les-Bains.



Communauté de paroisses Sainte Edith Stein « Bruche, collines et coteaux »



29 mai : Lundi de Pentecôte

10 h : Messe au Dompeter

4 juin : Solennité de la Trinité

10 h : Messe en l'église St Materne

25 juin : XII^{ème} Dimanche du T.O.

10 h : Messe et fête patronale "St Pierre" au Dompeter

23 juill. : XVI^{ème} Dimanche du T.O. (A)

10 h : Messe dominicale au Dompeter

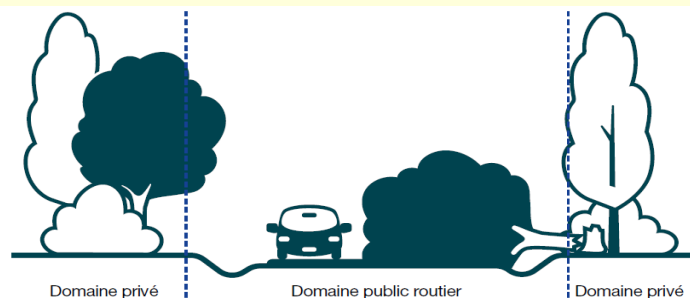
N.B. : Durant la saison estivale, une messe sera célébrée tous les dimanches à 18 h à la chapelle Notre-Dame d'Altbronn.

Abbé Jauffrey WALTER, Curé-Doyen

RIVERAINS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES : ENTRETIENEZ VOS ARBRES !

Avec le dérèglement climatique, les phénomènes météorologiques violents se multiplient et on constate sur les routes départementales de plus en plus d'accidents impliquant des chutes d'arbres ou de branches provenant de parcelles privées situées au bord des routes. Si vous êtes propriétaire d'une telle parcelle, il vous appartient de respecter certaines règles d'entretien de vos arbres, arbustes et haies :

- respecter une distance de 2 mètres minimum entre la route et les arbres, arbustes et haies afin de ne pas altérer la visibilité pour les usagers de la route,
- surveiller l'état des arbres et les élaguer pour anticiper la chute de branches mortes ou la rupture d'arbres présentant des symptômes de fragilité ou de dépérissement.



Les riverains qui ne respectent pas ces obligations sont passibles de poursuites pénales, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement. La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés leur incombe.

De plus, en cas de danger avéré, la Collectivité Européenne d'Alsace peut procéder à l'exécution des travaux d'élagage ou d'abattage des plantations sur une parcelle privée afin de garantir la sûreté et la commodité de passage. Les frais afférents aux opérations seront dans ce cas mis à la charge des propriétaires des arbres. Aussi, nous vous conseillons de ne pas attendre et d'agir vous-mêmes. Mais avant toute intervention en bordure de route départementale, veuillez contacter le Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) de la Collectivité Européenne d'Alsace (vous trouverez la liste des CEI dans la rubrique "Mobilité et transport" du site "alsace.eu").

Pour tout renseignement ou signaler des branches tombées sur la route, vous pouvez appeler le 03 69 49 39 29 ou envoyer un mail à routescea@alsace.eu.